



7.5

DEC_0244_2025

DÉCISION DU PRÉSIDENT

**SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AU DISPOSITIF
SAVOIR ROULER A VELO DES ECOLES DE PONT-AUDEMER**

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

CONSIDÉRANT l'intérêt du dispositif Savoir Rouler à Vélo mis en place sur le territoire par la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle dont peuvent bénéficier les enfants des écoles de la Ville de Pont-Audemer en fonction de la programmation de l'année scolaire avec le VCPA,

CONSIDÉRANT la réunion de cadrage et de présentation Génération Vélo du 16/02/2023 et l'avis du bureau exécutif du 15/05/2023 sur le dispositif,

CONSIDÉRANT les axes stratégiques et politiques en matière de développement de l'autonomie, de lutte contre la sédentarité, de participation à la transmission écologique, d'amélioration de la sécurité sur les routes, et les bénéfices que procurent le vélo auprès des enfants,

CONSIDÉRANT le remboursement partiel par Génération Vélo et la participation demandée aux communes dont les enfants bénéficient du dispositif de participer sur le reste à charge à hauteur de 25 %, soit 325€ par classe/groupe ;

Le Président décide d'engager la CCPAVR dans le dispositif Savoir Rouler à Vélo – Génération Vélo avec le Club Sportif local : le VCPA (Vélo Club de Pont-Audemer), pour l'année 2025/2026, avec la Ville de Pont-Audemer pour l'école Jules Verne,

Le Président décide de signer la convention de participation financière au dispositif savoir rouler à vélo avec la Ville de Pont-Audemer Val de Risle, représentée par M. Darmois, son Maire, située Place de Verdun BP 429 à Pont-Audemer (27500) pour l'année scolaire 2025/2026, à hauteur de 325€ par classe engagée dans un cycle avec le VCPA.

Fait à Pont-Audemer, le 02/12/25

Le Président


Francis COUREL

